

Evolution épidémiologique : entre le 24 et le 30 septembre, le Portugal a enregistré 5077 (+ 5 %) nouveaux cas d'infection liés à la covid-19, et 43 (- 14 %) décès supplémentaires.

1. Mesures nouvelles

- Le gouvernement va inclure dans le projet de budget de l'État 2021 un programme d'aide pour les secteurs du tourisme et de la restauration. La mesure vise à stimuler la demande en **restituant au consommateur une partie de la TVA payée pour la re-dépenser dans le même secteur**. Le ministre de l'Économie, Pedro Siza Vieira, a précisé que les secteurs de la culture et des transports seraient également concernés.

- Pour stimuler le tourisme en basse saison, le gouvernement a lancé un programme d'offres touristiques du 5 octobre au 15 décembre. Ce programme, doté de 50 M€ et mis en œuvre par *Turismo de Portugal*, permet aux opérateurs touristiques de proposer des remises jusqu'à 50 % sur des activités touristiques avec une prise en charge publique de la moitié du coût de la réduction. Cf. visitaportugal.pt.

- António Costa a également déclaré que le **dispositif d'aide à la reprise progressive de l'activité, qui a remplacé le régime de chômage partiel simplifié et auquel 42.000 entreprises ont eu recours, serait ajusté**. La mesure vise à soutenir les secteurs les plus touchés, en particulier le tourisme, face à une reprise économique plus faible que prévue. Le régime sera assoupli afin que « *les entreprises avec des pertes de CA égales ou supérieures à 75 %, puissent opter pour l'arrêt total de leur activité, par la mise en chômage partiel totale de leurs salariés* ». Cette aide sera prolongée l'année prochaine et permettra aux employés concernés de percevoir 88 % de leur salaire, intégralement pris en charge par la Sécurité sociale. Pour ces entreprises, les heures travaillées sont rémunérées à 35 % par la Sécurité sociale et à 65% par l'entreprise. Les salariés en chômage partiel total, pourront aussi avoir accès à des bourses de formation à hauteur de 300 €.

Par ailleurs, l'accès au dispositif sera élargi aux entreprises confrontées à une baisse de leur CA plus de 25 % (contre 40 % avant), qui pourront réduire le temps de travail de leurs employés jusqu'à 33 %. **L'exonération du paiement des charges sociales sera également prolongée.**

- Le gouvernement a lancé une **nouvelle ligne de crédit de 400 M€ pour soutenir la trésorerie des moyennes entreprises ayant connu des baisses de CA significatives**. Les entreprises pourront bénéficier d'un délai de carence de 18 mois et avec un taux d'intérêt maximal de 1,5 %. En contrepartie elles doivent s'engager à ne pas licencier d'ici 2021. Les entreprises ayant déjà eu recours à ce type de dispositif mis en place dans le cadre de la pandémie ne sont pas éligibles.

2. Impact économique et financier

Selon [le dernier rapport](#) mensuel de la Direction du Budget, **le solde budgétaire est passé d'un excédent de 402 M€ enregistré jusqu'en août 2019 à un déficit de 6,15 Mds€ de janvier à août 2020**. La dégradation s'explique par une baisse des recettes de 6,6 %, en glissement annuel, et d'une augmentation des dépenses de 4,9 %.

3. Analyse sectorielle/entreprises

Selon les estimations du président de la principale association hôtelière d'Algarve (AHETA) **le secteur devrait enregistrer des pertes de recettes cumulées de plus de 800 M€ cette année rien qu'en Algarve**, soit une baisse de plus de 2/3 des revenus par rapport au CA réalisé en 2019 (1,25 Md€).